

# Présentation des zones archéologiques

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **173 (2019)**

PDF erstellt am: **07.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Chapitre 11 – Présentation des zones archéologiques

Par Anne-Catherine CASTELLA et Pierre CORBOUD

Dans la baie de Concise, avant la prospection sous-lacustre des années 1990, les vestiges des villages préhistoriques littoraux étaient visibles sous la forme d'alignements de pilotis et de zones d'empierrements de galets. Très tôt, les auteurs ont distingué deux stations attribuées à l'âge du Bronze (Bronze final), nommées « Station du Bronze I » près du rivage et « Station du Bronze II » plus au large. La répartition et l'organisation de ces éléments délimitent deux sites archéologiques (Corcelles / La Baie au large et Concise / Sous-Colachoz près du bord). Ces deux ensembles se distinguent sur le plan topographique, mais aussi par le matériel archéologique qu'ils contiennent : appartenant au Néolithique moyen, au Néolithique final et au Bronze final dans la zone proche du rivage et au Bronze final exclusivement pour la station de La Baie.

La particularité remarquable du complexe archéologique de Corcelles-Concise est la présence dans un même site de la presque totalité de la séquence des occupations préhistoriques connues dans les sites littoraux du nord des Alpes. En effet, les sondages terrestres attestent un établissement humain appartenant à la phase la plus ancienne (Néolithique moyen : Cortaillod classique et Cortaillod tardif), recouvert par un niveau d'occupation attribué principalement : au Néolithique final (groupe de Lüscherz), mais avec néanmoins quelques pieux datés par dendrochronologie du Horgen. En outre, nous savons maintenant que le Bronze ancien est aussi présent dans la partie terrestre de Sous-Colachoz (Wolf et al. 1999 ; Winiger et Burri-Wyser 2012). Les zones immergées proches des sites néolithiques conservent encore une importante station de l'âge du Bronze final : dernière occupation attestée des sites palafittiques des rives des lacs du Plateau. Ces caractéristiques

nous amènent à considérer de manière globale l'étude et la conservation des sites archéologiques de la baie de Concise.

### Délimitation des zones archéologiques

Dans les zones immergées, c'est la répartition des vestiges visibles en surface du sol érodé ainsi que les éléments de couches anthropiques identifiés dans les carottages qui définissent l'extension des surfaces archéologiques. Dans les zones terrestres, c'est essentiellement l'extension des couches archéologiques, observées dans les sondages et les carottages, puis dans la fouille qui a suivi.

Dans la zone sous-lacustre, les structures archéologiques repérées (pilotis et surfaces de ténévières) ont été délimitées par des cordelettes de nylon et ensuite leurs contours relevés par topographie. Les pieux externes sont numérotés avec des étiquettes métalliques, afin de fournir des points de repères pour d'autres observations ultérieures.

Au total, 131 carottes sédimentaires ont été prélevées dans la zone lacustre. Parmi celles-ci, nous en avons retenu 124 dont les descriptions sont utilisées dans la suite de l'étude. Ces carottes atteignent en moyenne 1 m de profondeur, elles sont distribuées régulièrement sur les huit axes des profils d'altitude (fig. 87, chap. 12). La lecture des différents ensembles sédimentaires a permis d'évaluer l'insertion et l'extension (dans le sous-sol) des couches archéologiques conservées dans le lac. Dans certaines zones, afin de compléter les données fournies par les carottages, nous avons dégagé la couche archéologique ponctuellement pour évaluer son état de conservation et sa datation.

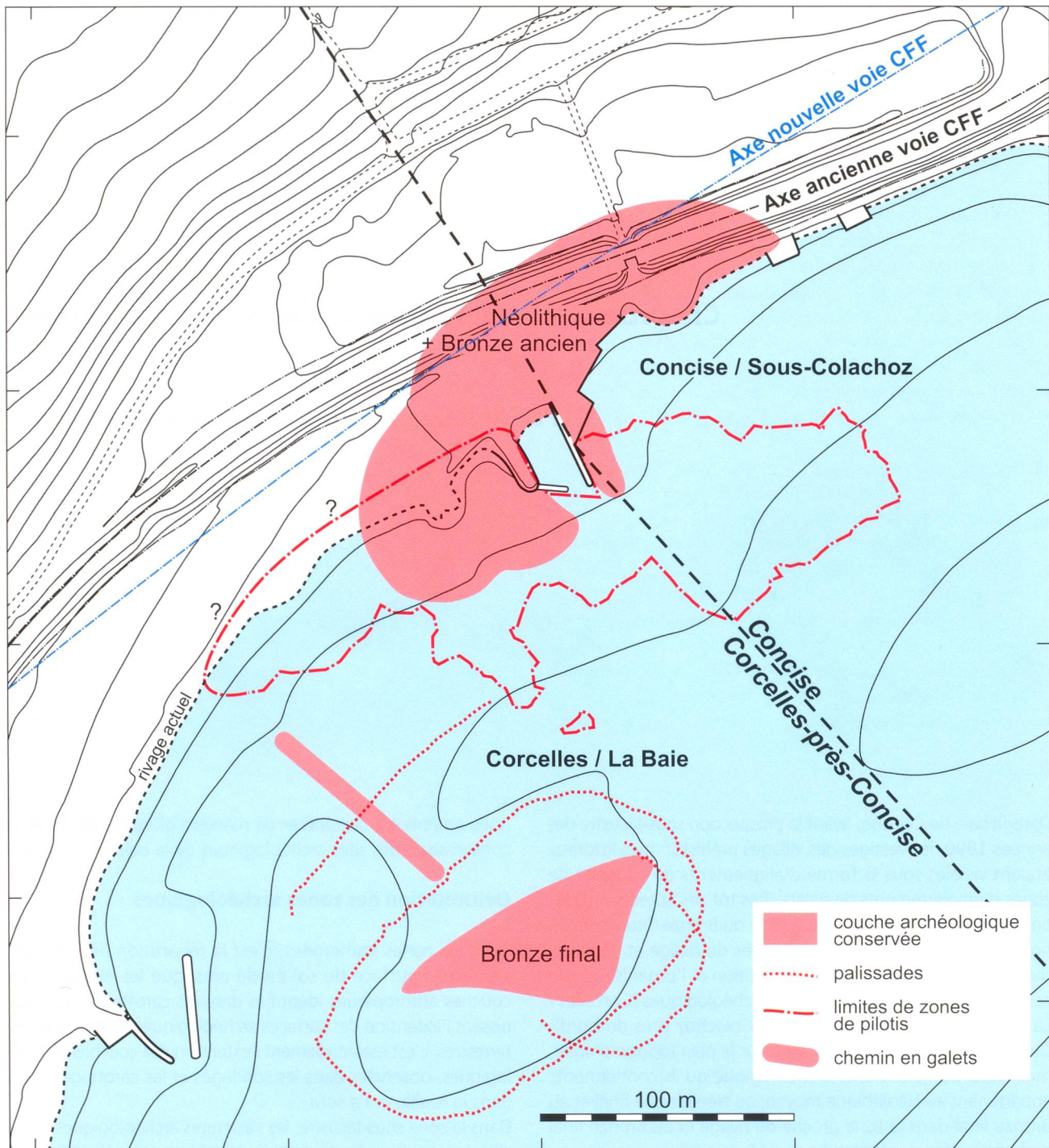


Figure 82. Concise. Organisation des structures et des couches archéologiques de la station de la Baie, observations de 1989 à 1992, ancien tracé de la ligne de chemin de fer.



- **Concise / Sous-Colachoz :** ces établissements sont conservés pour moitié sur terre et pour moitié dans le lac. Les zones archéologiques y sont indiquées par les limites des pieux les plus externes. En l'absence d'analyses dendrochronologiques, les pilotis conservés en zone immergée sont susceptibles d'appartenir à l'une au moins des trois grandes périodes identifiées (Néolithique moyen, Néolithique final ou Bronze final).

- **Corcelles / La Baie :** cet ensemble appartient exclusivement au Bronze final. Il est délimité par une enceinte de pilotis entourant complètement le site. D'autres palissades, situées vers le bord ou vers le large par rapport à la station complètent le plan du village.

Sur la station de Corcelles / La Baie, en complément au relevé des limites indiquées par les palissades de pilotis, nous avons choisi de dessiner et de décrire plus précisément les vestiges de surface, dans un couloir de 2 m de large passant par le centre du site, selon un axe bord-large. Dans cette étroite bande de terrain, nous avons étiqueté et mesuré tous les pieux visibles, soit au total 180 bois (fig. 122, chap. 13).

En outre, afin de rendre compte de la micro-topographie sous-lacustre dans la baie de Concise, nous avons mesuré une série de sept profils d'altitude, selon des axes bord-large (profils 1 à 7 d'est en ouest). Ces axes ont été sélectionnés afin de recouper les différentes zones archéologiques déjà identifiées et pour y placer les carottes lacustres.

## 11.1. Le site de Concise / Sous-Colachoz

La prospection montre que le site de Concise / Sous-Colachoz s'étend pour sa plus grande part sur la commune de Concise et se termine sur celle de Corcelles, au nord-est de la station de Corcelles / La Baie (fig. 82). Il couvre une surface globale d'environ 13'900 m<sup>2</sup>. Le contour de cet ensemble est défini au sud (actuellement dans le lac) par la limite de conservation des pieux de bois, visibles en surface du sol sous-lacustre érodé. La prospection n'a mis en évidence aucune palissade dans cet ensemble de pieux, il s'agit plutôt de restes d'habitations. Au nord, dans la partie terrestre du site, la zone de vestiges conservée s'étend légèrement au-delà du remblai de l'actuelle voie de chemin de fer.

Dans le lac, la densité, le diamètre, le degré d'érosion et la forme des pieux sont très variables, ils attestent de plusieurs phases d'occupation et d'une érosion déjà ancienne de certains bois. La ligne irrégulière que dessine la limite de l'extension lacustre des pilotis indique une zone d'habitat non circonscrite par une palissade, il est très probable que cette ligne a été tracée par l'érosion et par les dragages du siècle dernier. Dans la zone terrestre, le matériel ligneux a été récolté dans des sondages de surface limitée : au total, une cinquantaine de pieux de dimensions et d'essences diverses a été dégagée. Leur densité varie de 1 à 10 par mètre carré, tous niveaux cumulés. L'observation de la pointe de plusieurs d'entre eux montre des traces de taille à la hache de pierre et non de bronze.

De gros bois horizontaux sont fréquemment présents dans les couches archéologiques. Ils peuvent correspondre aussi bien à

des pieux arrachés, qu'à des restes de structures horizontales effondrées.

A l'est du petit port occupant le centre du site (Port Fauconnet), nous observons une discontinuité au niveau de la ligne de rivage actuelle, entre la bonne conservation de la zone terrestre (où couches et pilotis sont préservés sur une bande de près de 70 m plus à l'est) et la zone lacustre où ne subsistent que les pilotis et quelques lambeaux de couches érodées. En plus de l'érosion lacustre naturelle, l'explication nous est donnée par les descriptions anciennes des archéologues ayant suivi les travaux de construction du chemin de fer. Elles signalent l'intervention, en 1859, d'une drague à vapeur utilisée pour récolter dans le lac le matériel nécessaire au remblai de la voie. Cette opération a ainsi détruit, le long de la rive actuelle, toute cette partie du site.

### 11.1.1. Couches néolithiques dans la zone terrestre

On distingue au moins deux horizons de couches anthropiques, séparés par des niveaux de sable et de limon stériles. Ces horizons occupent des surfaces décalées dans le sens nord-sud l'une par rapport à l'autre. La zone archéologique la plus profonde, attribuable exclusivement par son matériel au Néolithique moyen, est située plus au sud par rapport à l'extension des couches du Néolithique final datées par dendrochronologie, mais non différenciées dans les sondages et les carottages.

La couche Néolithique moyen est généralement plus épaisse que les couches supérieures et s'étend aussi plus en direction de l'est.

La limite des niveaux néolithiques se trouve au nord de l'ancien remblai de la voie de chemin de fer. Au sud, les deux ensembles de couches (Néolithique moyen et final) s'interrompent au niveau de la rive immergée actuelle sous la forme de deux fronts d'érosion légèrement décalés.

### 11.1.2. Couches néolithiques dans la zone littorale immergée

Dans la partie immergée du site de Sous-Colachoz, seule la couche du Néolithique final a été observée en certains points, sous la forme d'affleurements. La couche attribuée au Néolithique moyen est probablement représentée en profondeur par des vestiges érodés et plus au large par des pilotis arasés.

La couche du Néolithique final se prolonge dans le lac en deux endroits, mais son extension est interrompue par un lambeau de couche du Bronze final, en bordure de la zone détruite par le creusement du Port Fauconnet. Dans toute la partie orientale du site, les vestiges des occupations du Néolithique moyen et final ont été emportés par les dragages de 1859. Actuellement, la limite de la surface conservée correspond à l'extension des pieux encore visibles sur le fond du lac, eux aussi partiellement arrachés par les dragages.

Indépendamment de l'observation de la couche anthropique, nous avons quelques indices sur l'extension probable de l'établissement du Néolithique moyen dans le lac. En effet, un groupe de meules allongées et de petites dimensions a été observé non loin de la limite sud-est de l'extension des pilotis. Ce type de meules est attribuable au Néolithique moyen et leur position pourrait indiquer que l'étendue de l'habitat atteignait cette zone, il en est probablement de même pour certains des pieux les plus arasés qui affleurent à la surface du sol érodé.



### 11.1.3. Matériel archéologique récolté

Le matériel archéologique récolté dans les sondages se regroupe en diverses catégories. Son excellent état de conservation est caractéristique des sites maintenus en milieu humide. Seule l'extrémité supérieure des pieux les plus longs est parfois partiellement décomposée, il en est de même pour le matériel ligneux des couches anthropiques proches de la surface.

**Matériel osseux :** il constitue la majorité du matériel présent dans les couches archéologiques, soit plusieurs centaines d'os entiers ou fragmentés, ainsi que des dents. Un premier examen montre la présence de restes osseux appartenant au mouton (ou chèvre), au bœuf, au chien, au cerf, au castor et à des suidés.

Certains os présentent des traces de travail ou ont été utilisés comme outils, notamment trois poinçons en os dont les extrémités articulaires sont conservées.

**Bois de cerf :** presque tous les sondages où les couches archéologiques sont présentes ont fourni des éléments de bois de cerf, plus ou moins travaillés. Le sondage S40, en particulier, a livré une quantité importante d'objets parmi lesquels des gaines de haches à différents stades de fabrication. Nous relèverons la présence de gaines à ailette, caractéristiques du Horgen. Le sondage S49 a livré un petit biseau et un gobelet en bois de cerf. Ce dernier élément est typique du Néolithique moyen (Cortailod classique), il permet ainsi de dater la couche la plus profonde de ce sondage.

**Matériel lithique :** nous avons récolté une dizaine de haches polies en pierre verte dont certaines pièces à différents stades de fabrication ainsi qu'un polissoir en molasse. La diversité des formes de ces outils confirme la présence d'au moins deux horizons distincts.

Parmi les objets en silex nous pouvons signaler deux petits grattoirs et une fine pointe de flèche triangulaire à base concave en silex blanc, attribuable au Néolithique moyen.

**Matériel céramique :** la céramique ne représente qu'une faible proportion du matériel récolté dans les sondages. De plus, les fragments retrouvés sont pour la plupart atypiques, car de faibles dimensions. Nous avons pourtant retrouvé un fragment de poterie comportant un mamelon situé près du bord. Cet élément, associé au profil de la pièce sont typiques du Néolithique moyen (probablement Cortailod tardif). Citons encore une fusaiole en terre cuite.

**Restes végétaux :** des fragments de coquilles de noisettes se rencontrent dans presque tous les sondages contenant des couches archéologiques. Le sondage S45 a livré un amas de graines et le sondage S47 des restes de paille.

## 11.2. La station de Corcelles / La Baie

La station de Corcelles / La Baie se situe sur un haut-fond, actuellement totalement immergé. Les structures archéologiques qui la signalent correspondent à trois ensembles de structures distincts (fig. 82) :

1. un champ de pilotis constitue l'habitat, limité par des palissades parmi lesquelles on distingue deux phases de construction ;
2. une palissade située entre l'habitat et la rive actuelle ;
3. un empierrement formé de galets accumulés et de pieux alignés, interprété comme un chemin d'accès à la station qui aboutit au centre du site.

La couche archéologique est préservée dans la zone centrale de l'habitat proprement dit. Elle affleure par endroits, seuls quelques centimètres de sable et de limon la protègent.

### 11.2.1. La zone de l'habitat

C'est l'ensemble archéologique le plus important en surface, circonscrit par deux palissades qui se recoupent. Une première palissade (enceinte ou grande palissade), entoure complètement le site. Elle limite une surface d'environ 12'000 m<sup>2</sup> (1.2 hectares). Les pieux qui la constituent ont un diamètre relativement modeste (environ 10 cm) et dépassent très peu du sédiment du côté de la rive actuelle (2 ou 3 cm dans la partie nord-ouest), mais sont dégagés du sédiment de 10 à 15 cm environ dans la partie du site côté large (partie sud-est). Une seconde palissade (petite palissade) définit une surface plus modeste (au moins 2500 m<sup>2</sup>). Elle est partiellement comprise dans l'aire protégée par la première palissade, mais la déborde légèrement vers le large. La deuxième palissade est constituée par des pieux d'un diamètre plus important (environ 15 à 20 cm), ils sont conservés plus haut, à environ 35 cm en dessus du sol sous-lacustre actuel (voir l'illustration de la page de couverture).

Le recoupement et la différence de conservation des pieux appartenant aux deux palissades observées dans la zone de l'habitat indiquent deux chantiers de construction distincts ; ainsi, on pourrait voir au moins deux phases successives d'occupation. La première est en relation avec la grande palissade, qui entoure l'ensemble de l'établissement, et la seconde avec la petite palissade qui recoupe la première et la prolonge vers le large. La surface du sol délimitée par les palissades est parsemée de pieux de densité variable organisés régulièrement selon des alignements perpendiculaires au rivage. La zone la plus dense occupe le centre de l'établissement. En direction du rivage actuel, la densité des structures diminue rapidement, jusqu'à laisser une bande libre de pilotis le long de la palissade formant la limite de l'habitat côté bord. Du côté large, les pieux sont moins nombreux et leur dégagement du sol sous-lacustre plus important (jusqu'à 45 cm). Leur organisation en alignements s'y poursuit, bien que de manière moins nette. On ne trouve aucun pieu au-delà de la palissade la plus au large.

### 11.2.2. La palissade littorale

Entre l'enceinte de l'habitat et la rive actuelle, une troisième palissade s'étend parallèlement à la rive sur une longueur de 125 m environ. Elle se situe à 40 m du périmètre du village, côté bord (fig. 82). Les pieux qui la constituent sont inégalement conservés. Cette palissade recoupe dans sa partie médiane une accumulation importante de galets accompagnés de pilotis, formant un chemin surélevé entre la rive et

l'habitat. La fonction et la situation chronologique de cette troisième palissade est difficile à définir.

### 11.2.3. Le chemin d'accès en galets et pilotis

Cette structure est composée d'un empierrement d'une largeur de 5 à 10 m sur une longueur de 95 m. Elle s'étend perpendiculairement au rivage et aboutit au centre du site.

Au contact de l'habitat, l'empierrement est relativement diffus. Il se transforme en accumulations importantes mais isolées à proximité de l'enceinte du site. En revanche, en direction de la rive actuelle, l'empierrement est continu entre le rivage et la palissade littorale. Les pieux en relation avec ces amas de galets montrent une organisation cohérente côté rivage : ils sont plantés par groupes et en lignes régulièrement espacées, parallèles à la rive. A partir de la palissade littorale et vers l'enceinte de l'habitat, leur organisation est moins évidente : les alignements qu'ils forment vers la rive ne sont plus aussi nets. En fait, nous avons constaté la présence de pieux sur une surface plus importante que la largeur moyenne du chemin d'accès. Il est possible que les pilotis de cette zone aient appartenu à différentes structures et rendent ainsi difficile leur lecture en plan, sans relevé topographique complet et des analyses dendrochronologiques.

La distribution et l'organisation de ces vestiges sont peu lisibles actuellement. Il manque un relevé précis de cet empierrement, son observation détaillée et éventuellement un prélèvement des pieux pour étude dendrochronologique. Malgré ces réserves, l'interprétation de cette structure en tant que chemin d'accès à la station de La Baie ne semble faire aucun doute.

## 11.3. Résultats des analyses dendrochronologiques

Dans les sondages terrestres de Sous-Colachoz, nous avons prélevé des échantillons de 20 pilotis, de sept bois couchés et de six bois indéterminés (pilotis ou bois couchés) dans le but de les dater par la dendrochronologie (prélevés dans les sondages S47, S72, S80 et S81). Par ailleurs, les couches archéologiques sont très riches en débris ligneux d'essences et d'origines diverses.

L'analyse des échantillons de bois prélevés en 1989 à Concise a été confiée au Laboratoire Romand de Dendrochronologie de Moudon. Tous les résultats cités dans ce chapitre sont tirés du rapport signé par Ch. Orcel, A. Orcel et J. Tercier, daté du 18 avril 89. Au total, 34 échantillons ont été transmis au LRD. Parmi ces échantillons, tous les bois prélevés sont en chêne. Sur les 34 échantillons mesurés, 13 seulement ont pu fournir une année d'abattage ; pour trois d'entre eux, cette date est donnée avec réserve.

Les résultats des analyses dendrochronologiques peut être résumées par les points suivants :

1. En 1989, les résultats obtenus montraient deux fourchettes pour les années d'abattage comprises, d'une part, entre -3066 et -3091 pour les deux échantillons les plus

anciens et, d'autre part, entre -2572 (avec réserves) et -2797 (aux environs de -2785).

2. Les deux dates d'abattage les plus anciennes se situent dans le Horgen de Suisse occidentale (Schifferdecker et Suter 1986, p. 39). La deuxième fourchette, plus étendue, est à placer vers la fin du Néolithique final. Elle indique une occupation entre la phase récente du Lüscherz ancien et l'Auvernier / Cordé.

